Gymnastique artistique féminine

RÈGLEMENTATIONS & DIRECTIVES – SECTION 2

Mise à jour: Septembre 2025

E: info@gymcan.org
RA Centre, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON K1H 7X7

La version anglaise prévaudra s'il y a divergence entre les versions française et anglaise.

1. ATHLÈTES

1.1. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Les athlètes participant à une compétition de niveau nationale en GAF (telle que décrite à la section 4.1) doivent satisfaire aux exigences suivantes :

a) Être membre dûment affilié de leur organisation provinciale/territoriale (OPT) et de GymCan; l'adhésion doit être dans la province ou le territoire de résidence ou de leur club principal d'entraînement.
b) Être membre en règle de GymCan et de leur OPT, et ne faire l'objet d'aucune sanction.
c) Les athlètes HP doivent détenir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou avoir résidé à temps plein au Canada pendant au moins deux (2) ans avant la date de la compétition.
d) Concourir exclusivement dans la catégorie pour laquelle ils se sont inscrits auprès de leur OPT.
e) Être accompagnés d'un entraîneur certifié pour avoir accès aux sites d'entraînement et à l'aire de compétition (FOP).

1.2. ATHLÈTES ÉTRANGERS - HP ET OUVERT NATIONAL

Les athlètes étrangers qui souhaitent participer aux catégories Haute performance (HP) ou Ouvert d'une compétition nationale GAF doivent demander l'autorisation du PM-WAG. Les conditions suivantes s'appliquent alors :

a) Un athlète qui a déjà représenté son pays en tant que membre de l'équipe nationale ne sera pris en considération que si une demande officielle en son nom et adressée à GymCan a été soumise.
b) L'athlète étranger sera considérée comme une athlète hors concours.

1.3. ATHLÈTES ÉTRANGERS - PCC

Les athlètes étrangers qui souhaitant concourir dans les catégories du Programme compétitif canadien (PCC) lors d'un compétition nationale doivent adresser leur demande à leur OPT, car leur participation relève de la compétence provinciale.

2. ENTRAÎNEURS

2.1. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

a) Un entraîneur qui souhaite avoir accès aux sites d'entraînement, d'échauffement ou à l'aire de compétition (FOP) lors d'une compétition nationale GAF doit être certifié PNCE Compétition - Développement.
    i. Toutefois, un entraîneur employé à temps plein par une organisation basée à l'extérieur du Canada est exempté de cette exigence.

b) Un entraîneur résidant de façon permanente au Canada et participant à une compétition nationale de GAF doit être :
    i. Un membre dûment affilié à son OTP (en fonction de sa province de résidence)
    ii. Un membre en règle auprès de son OTP (ne faisant pas actuellement l'objet de sanctions)

c) Un entraîneur doit remplir les exigences de sport sécuritaire de GymCan et celles de son OPT avant tout événement GymCan.

3. PROGRAMME HAUTE PERFORMANCE (HP)

3.1. OBJECTIF

Le programme canadien de haute performance (HP) est la voie privilégiée pour les athlètes qui aspirent à faire partie de l'équipe nationale. Il est conçu pour guider les gymnastes vers la poursuite de l'excellence au plus haut niveau. Pour plus de détails, veuillez consulter le manuel HP pour l'année en cours.

3.2. STATUT DE HAUTE PERFORMANCE

Le statut HP est accordé :

- aux athlètes Seniors, Juniors et Novices et à leurs entraîneurs qui ont été identifiés selon le processus et les critères en vigueur ;
- aux clubs ayant des athlètes HP Seniors, Juniors et Novices

3.2.1. Identification (DT)

- L'accès au programme HP Senior, Junior ou Novice se fait de deux façons :
  - Qualification lors de la compétition Élite Canada ;
  - Pétition acceptée par le Groupe de travail sur les pétitions au programme HP.
- Les critères d'âge requis figurent dans l'Annexe 1 et sont mis à jour à chaque année.

Le groupe de travail sur les pétitions HP comprend les membres suivants :

- Responsable du programme GAF (président, sans droit de vote)
- Responsables de l'équipe nationale
- Un membre nommé par le WPC.

Tous les membres du groupe de travail sur les pétitions HP doivent être neutres et sans conflit d'intérêts). En cas de poste vacant, le WPC désignera un remplaçant.

3.2.2. Listes HP (DT)

3.2.2.1. Nombre maximal d'athlètes et règle de départage

a) Les listes HP Senior, Junior et Novice peuvent chacune inclure jusqu'à 32 athlètes.
b) Si le nombre d'athlètes est inférieur à la limite indiquée, des athlètes supplémentaires peuvent être sélectionnés par le groupe de travail sur les pétitions HP, sous réserve des critères énoncés ci-dessous, jusqu'à la limite maximale autorisée.
c) Le groupe de travail n'est pas tenu d'accepter le nombre maximal de demandes autorisé par le règlement technique.
d) Le nombre maximal peut dépasser la limite autorisée si une égalité ne peut être résolue par les règles actuelles de départage et s'il y a plus d'athlètes à égalité que de places disponibles. Dans un tel scénario, tous les athlètes à égalité se verront accorder le statut HP.
   i. En cas d'égalité dans le système de points utilisé pour déterminer le statut HP, le ou les athlètes ayant obtenu le plus grand nombre de classement top 8 à Elite Canada parmi les athlètes à égalité seront classés plus haut. Si l'égalité persiste, tous les athlètes concernés seront sélectionnées.

3.2.2.2. Composition des listes HP

Senior

La sélection des athlètes sur la liste Senior s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant :

a) Les athlètes sélectionnées aux précédents Championnats du monde seniors, y compris les athlètes réserves ayant voyagé avec l'équipe ;
b) Les membres de l'équipe nationale Senior actuels et précédents qui compétitionnent dans la catégorie Senior à Elite Canada ;
c) Les athlètes d'âge senior sélectionnées pour les Championnats du monde juniors l'année précédente, y compris les athlètes réserves ;
d) Les membres actuels et de l'année précédente de l'équipe nationale senior ayant reçu une exemption des NTL ou de leur représentant et payé les frais de pétition ;
e) Les athlètes classés dans les 14 premiers au classement général (notes combinées des jours 1 et 2) à Elite Canada et qui rencontrent le score minimum au classement général lors de l'un des deux jours de compétition (voir annexe A) ;
f) Les athlètes classés dans les trois premiers à un appareil (en comptant le premier saut) (notes combinées du jour 1 + jour 2) au cours des deux jours d'Élite Canada et qui rencontrent le score minimum au classement général lors de l'un des deux jours de compétition (voir annexe A) ;
g) Les athlètes présentant une pétition, jusqu'à 32 athlètes seniors HP maximum.

Junior

La sélection des athlètes sur la liste Junior s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant :

a) Les athlètes sélectionnées sur l'équipe des Championnats du monde juniors de l'année précédente, y compris les athlètes réserves identifiées ;
b) Les athlètes classés dans les 18 premiers au classement général (notes combinés des jours 1 et 2) à Elite Canada et qui rencontrent le score minimum au classement général lors de l'un des deux jours de compétition (voir annexe A) ;
c) Les athlètes classés dans les trois premiers à un appareil (en comptant le premier saut) (notes combinées du jour 1 + jour 2) au cours des deux jours d'Élite Canada et qui rencontrent le score minimum au classement général lors de l'un des deux jours de compétition (voir annexe A) ;
d) Les athlètes présentant une pétition, jusqu'à 32 athlètes juniors HP maximum.

Novice

La sélection des athlètes sur la liste Novice s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant :

i. Les athlètes classés dans les 18 premiers au classement général (notes combinés des jours 1 et 2) à Elite Canada et qui rencontrent le score minimum au classement général lors de l'un des deux jours de compétition (voir annexe A) ;
ii. Les athlètes présentant une pétition, jusqu'à 32 athlètes novice HP maximum.

a) Les athlètes sélectionnées sur la liste HP à Elite Canada sont qualifiées pour participer aux Championnats canadiens. Si moins de 32 athlètes ont été identifiées sur la liste HP, les athlètes peuvent continuer à se qualifier pour les Championnats Canadiens jusqu'à un mois avant la compétition en atteignant le score minimum au classement général lors d'une compétition reconnue (Classique Gymnix, championnats provinciaux).
i. Pour figurer sur la liste HP, ces athlètes doivent rencontrer le score minimum au classement général lors des Championnats Canadiens (voir annexe A).

3.2.2.3. Score minimum requis pour obtenir le statut HP

a) Pour figurer sur la liste HP, le score minimum au concours général doit être atteint à Elite Canada (pour la saison en cours) ou aux Championnats canadiens pour les athlètes novices.
b) Le score minimum au concours général doit être atteint au moins une fois, lors de l'une ou l'autre des journées de compétition.

c) Les scores minimum sont indiqués dans l'annexe A.

3.2.2.4. Acceptation du statut HP

a) Un athlète dont la demande a été acceptée bénéficie de tous les privilèges associés au statut HP.
b) Les entraîneurs des athlètes admissibles doivent confirmer la participation de leur(s) athlète(s) au programme HP en remplissant le formulaire en ligne qui leur sera envoyé après Elite Canada.

3.2.3. Liste Ouverte nationale

3.2.3.1. Objectif

La catégorie ouverte nationale vise à offrir aux athlètes une plateforme pour concourir selon le CoP de la FIG et progresser vers le statut HP.

3.2.3.2. Nombre maximal d'athlètes et bris d'égalité

a) La liste Ouverte nationale peut inclure jusqu'à 32 athlètes.
b) Si le nombre d'athlètes est inférieur à la limite prévue, le groupe de travail sur les pétitions HP peut sélectionner des athlètes supplémentaires selon les critères ci-dessous, jusqu'à la limite maximale autorisée.
c) Le groupe de travail n'est pas tenu d'accepter les pétitions reçues pour rencontrer le nombre maximal autorisé par le règlement technique.
d) Le nombre maximal peut exceptionnellement dépasser la limite autorisée si une égalité subsiste malgré les règles de départage. Dans un tel scénario, tous les athlètes à égalité se verront accorder le statut HP.

3.2.3.3. Composition de la liste nationale ouverte

Les athlètes Junior et Senior seront classés ensemble selon leur meilleur score au classement général à Élite Canada (jour 1 ou 2).

La sélection des athlètes sur la liste Ouverte nationale s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant, jusqu'à un maximum de 32 athlètes :

a) Les 20 meilleurs athlètes classés selon :
    i. Le meilleur score au classement général sur une journée, à condition que le score minimum au classement général soit atteint (voir annexe A)
    ii. Le meilleure note à un appareil sur une journée, le classement étant déterminé selon la somme des points dépassant la note minimale sur cet appareil (voir annexe A)
b) Les athlètes qui soumettent une pétition après Elite Canada conformément au processus de pétition HP et Ouverte nationale.
c) Les demandes seront acceptées jusqu'au **1er avril,** si moins de 32 athlètes figurent sur la liste Ouverte national après Elite Canada, et seront évaluées à leur réception.

3.3. PROCESSUS DE PÉTITION POUR LES LISTES HP

a) La pétition complète, incluant le formulaire, la justification, les informations et données pertinentes, ainsi que des vidéos récentes (moins de 3 mois) des performances demandées, doit être reçue par le GP GAF au plus tard 5 jours suite à Élite Canada.
b) Si la demande est faite pour des raisons médicales (maladie ou blessure) au moment d'Élite Canada, elle doit inclure un certificat médical émis par un médecin et un rapport indiquant :
   i. La date d'apparition de la maladie ou la blessure – (ce point est particulièrement important si cela s'est produit durant Elite Canada)
   ii. La nature de la maladie ou blessure
   iii. La confirmation que l'athlète était dans l'incapacité de participer à Élite Canada
   iv. Les protocoles de récupération
   v. Dates prévues pour un retour partiel puis complet à l'entraînement.

Les renseignements fournis par l'entraîneur ou un thérapeute ne peuvent en aucun cas remplacer remplacer un certificat médical.

L'entraîneur soumettant la pétition est responsable de fournir toute l'information requise.
GymCan ne sollicitera pas d'information supplémentaire si le certificat médical est incomplet; dans ce cas, la pénalité mentionnée ci-dessous sera automatiquement appliquée.

Si le rapport ou le certificat médical de l'athlète n'indique pas les dates prévues de reprise partielle ou complète de l'entraînement, l'athlètes peut être désavantagé si le nombre de demandes reçues dépassent le nombre de places disponibles.

Si l'athlète était inscrit à Elite Canada, la demande est gratuite. Pour ceux qui n'étaient pas inscrits, le montant équivalent aux frais d'inscription à Elite Canada doit accompagner la demande dûment complétée. Les demandes seront examinées par le groupe de travail selon un principe de consensus Le groupe de travail n'est pas tenu d'accepter le nombre maximal de demandes autorisé par le règlement technique.

Chaque club sera informé de l'acceptation ou du refus des demandes au plus tard dix (10) jours après la publication des résultats officiels d'Élite Canada.

La demande doit être soumise via le formulaire disponible ici. Les demandes incomplètes seront rejetées.

3.3.1. Critères de sélection par voie de pétition

Les critères suivants seront utilisés pour le classer des pétitions, sans ordre de priorité.

3.3.1.1. Statut

a) Membre de l'équipe nationale ou Espoir dans les 3 dernières années.
b) Statut HP Novice, Junior ou Senior pour une année complète durant les deux dernières années.
c) Athlète ayant précédemment représenté le Canada lors de compétitions internationales majeures et qui poursuit sa carrière dans une université américaine. L'athlète doit signer une déclaration écrite confirmant son intention de représenter le Canada lors de compétitions internationales au cours des 12 prochains mois, de maintenir le niveau de difficulté requis à tous les appareils, et résider ainsi que s'entraîner dans un club canadien pendant au moins quatre mois chaque année.

3.3.1.2. Résultats

a) Les notes des athlètes affichent une tendance positive.
b) Résultats (notes D et E) du jour 1 et/ou du jour 2 à Elite Canada (jusqu'au moment du retrait) – un classement top 5 est un avantage.

c) Classement au concours général et aux appareils lors des derniers Championnats canadiens – un classement top 8 est un avantage.
d) Résultats obtenus lors de compétitions internationales au cours des 12 derniers mois.

3.3.1.3. Autres

a) Les athlètes peuvent être sélectionnés sur la base d'une évaluation favorable des NTL ou de leurs représentants, en tenant compte des performances démontrées lors des compétitions, des camps d'entraînement et via les vidéos soumises.
b) Date prévue pour la reprise complète de l'entraînement si plus de deux mois sans entraînement régulier.

3.3.1.4. Formulaires

a) Formulaires ou pétition dûment complétés.
b) L'information fournie sur le certificat médical; dactylographié (pas à la main) par un médecin indiquant la nature de la blessure, le protocole de récupération et la date attendue du retour partiel et complet à l'entraînement

3.3.2. Changement du statut et/ou transfert dans une catégorie du programme national

a) L'entraîneur doit soumettre une demande écrite à la GP GAF si une athlète souhaite renoncer à son statut HP et transférer dans une catégorie du programme national. La demande doit :
   i. Inclure la signature d'un parent, ou du tuteur légal si l'athlète est âgée de moins de 18 ans;
   ii. Être REÇUE au plus tard le 1er avril.
b) Aucune demande ne sera considérée si elle est reçue après le 1er avril.
c) L'athlète conservera son statut HP jusqu'au 31 décembre de l'année concernée sauf si sa demande est acceptée ou si l'athlète prend sa retraite.

4. COMPÉTITIONS NATIONALES GAF

4.1. COMPÉTITIONS NATIONALES GAF

Les compétitions suivantes sont soumises aux règlements de Gymnastique Canada:

- Élite Canada
- Championnats canadiens,
- Essais, activités de sélection ou similaires
- Jeux du Canada: Les règlements pour les Jeux du Canada sont disponibles dans l'information technique pour les Jeux développés par GymCan avec les OPT aux 4 ans.

4.1.1. Règlementation en vigueur

4.1.1.1. Haute performance (HP)

Le programme HP suit les règles FIG ainsi que le manuel HP.

4.1.1.2. Programme canadien de compétitive (PCC)

Le PCC suit le programme de développement de l'USAG et les modifications canadiennes incluses dans le manuel PCC.

4.2. INSCRIPTION POUR ÉLITE CANADA ET LES CHAMPIONNATS CANADIENS

4.2.1.1. Inscription des entraîneurs

Pour les catégories de N9 et N10, un OPT peut inscrire jusqu'à deux entraîneurs officiels (dont une femme) dans chaque catégorie et au maximum un entraîneur par athlète inscrit.

4.3. ACCÈS AUX AIRES DE COMPETITION, D'ENTRAÎNEMENT ET D'ATTENTE

4.3.1. Accès au plateau d'entraînement/d'échauffement

Le nombre d'entraîneurs sur le plateau d'entraînement et d'échauffement n'est pas limité, Toutefois, l'entraîneur doit être accrédité par le comité organisateur et avoir son accréditation sur lui/elle.

4.3.2. Accès à l'aire de compétition

a) Un entraîneur peut être avec l'athlète qui compétitionne et un entraîneur peut être avec le prochain athlète. L'entraîneur doit avoir son accréditation sur lui/elle.

b) Aux barres, deux entraîneurs peuvent être présents pour ajuster les barres, placer les tapis et le tremplin.

c) Lorsque la lumière est verte ou que le juge donne le signal (début de la routine de l'athlète) :
   - Au saut, un entraîneur peut se placer près de la table de saut et un autre près du tableau d'affichage du numéro de saut.
   - Aux barres, un entraîneur peut se placer près de l'engin pour assister et retirer le tremplin. Un deuxième entraîneur peut se placer près de l'engin pour retirer le tremplin si de l'assistance est requise pour un élément immédiatement après l'entrée.
   - Au sol, deux entraîneurs sont permis si les tapis doivent être déplacés dans différents coins dans une courte période de temps.
   - À tous les appareil, un seul entraîneur peut parler à l'athlète (lorsque deux entraîneurs sont permis).

d) En cas d'infraction, l'entraîneur supplémentaire recevra un avertissement verbal du Juge en chef canadien, Juge en chef de compétition, GP GAF ou Directeur de plateau. L'avertissement sera enregistré

par le Juge en chef canadien. Si l'avertissement est ignoré, une déduction pourrait s'appliquer à la note finale de la gymnaste ou de l'équipe conformément aux déductions prévus par le Code de pointage (PCC et FIG) pour violation ou comportement antisportif.

4.3.3. Aires d'attente, table de direction technique, entraînement

a) Des aires d'attente GAF seront aménagées sur l'aire de compétition afin de garantir un espace adéquat pour les athlètes et entraîneurs en attente, tout en optimisant la proximité entre l'appareil et l'aire d'attente.

b) Les aires d'attente doivent être maintenues en ordre. Les manteaux et bottes doivent être rangés ailleurs.

c) PCC - Un seul entraîneur par athlète par province est autorisé dans l'aire d'attente pour les compétitions d'équipe N9 et N10.

d) HP - Un maximum de deux (2) entraîneurs par athlète HP est autorisé conformément aux directives d'inscription.

e) HP - Pour toutes les catégories HP : deux (2) entraîneurs par athlète, et un maximum de deux (2) entraîneurs sur l'aire de compétition (FOP) avec une athlète. Les remplacements sont autorisés (tag). **Note:** Il y a une différence entre l'inscription (accréditation) des entraîneurs à une compétition et leur accès à l'aire assise/d'attente. Les entraîneurs accrédités dans une catégorie donnée peuvent avoir accès à l'aire d'attente pour une autre catégorie à condition que les règles concernant le nombre maximum d'entraîneurs soient respectées.

f) Lorsqu'applicable, le remplacement des entraîneurs dans l'aire d'attente est permis (tag) en autant que le maximum d'entraîneur soit respecté. Le remplacement surviendra selon les procédures établies par le GP et le comité organisateur. En cas d'infraction, le(s) entraîneur(s) devront quitter l'aire de compétition et des aires d'attente.

g) Aux Championnats canadiens, le personnel médical P/T, chef de mission P/T et une personne additionnel P/T (personnel de soutien, gérant ou chaperon) pourront accéder à l'aire d'attente, lorsque nécessaire pour accomplir leurs tâches. Leur présente sur l'aire de compétition n'est permise que dans circonstances exceptionnelles.

4.4. RESPONSABILITÉS DES OPT ET DES CLUBS

a) Les OPT sont responsables de la sécurité et de la conduite de leurs athlètes, entraîneurs, juges et personnel de soutien lors des Championnats canadiens et Jeux du Canada, incluant l'acceptation de se confirmer aux :
- Politiques, règlements, directives et code d'éthique et de conduite de GymCan
- Règlements des Jeux du Canada (pour les Jeux du Canada)
- Code de conduite et règlements des OPT
- Directives du comité organisateur

b) Les clubs sont responsables de la sécurité et de la conduite de leurs athlètes, entraîneurs et personnel de soutien à Élite Canada, les Essais et Activités de sélection et les camps d'entraînement, incluant l'acceptation de se conformer aux :
- Politiques, règlements, directives et code d'éthique et de conduite de GymCan
- Directives du comité organisateur

4.5. PROCÉDURES DE COMPÉTITION

4.5.1. Généralités

4.5.1.1. Horaire de compétition

a) L'échauffement d'une compétition GAF ne peut pas débuter avant 8 h**. La compétition sur les appareils doit être complétée au plus tard à 21 h 15. La cérémonie de remise de récompenses peut débuter après 21 h 15. Le GP peut autoriser une exception.
b) Lorsque le format d'échauffement FIG est utilisé, on ne peut demander aux athlètes de s'aligner pour plus de 10 minutes entre la fin de la période d'échauffement et le début de la compétition. Un format spécial peut être utilisé pour la finale aux engins mais doit être conçu de façon à assurer une situation de performance optimale pour les athlètes.
c) Pour toutes les catégories, les athlètes ne peuvent être invités à s'aligner plus de cinq minutes avant le début de la cérémonie de remise des récompenses.

4.5.1.2. Retrait – partiel ou total

a) L'entraîneur de l'athlète doit informer le GP ou Juge en Chef canadien dès que la décision est prise.
d) Une athlète qui est retirée entièrement de la compétition n'apparaîtra pas dans les résultats
e) Une athlète qui ne concourt pas sur tous les engins mais qui n'est pas retirée entièrement de la compétition n'a pas besoin de toucher l'engin ou de se présenter au juge D1. Toutefois, l'entraîneur doit avertir le juge D1 lors de l'alignement à l'engin concerné que l'athlète ne concourra pas. L'athlète qui ne compétitionne pas sur un engin ne recevra pas un zéro pour sa note finale. Rien ne sera enregistré ou --- apparaîtra dans les résultats.

4.6. ÉLITE CANADA

4.6.1. Objectifs

Les objectifs sont :

1. D'identifier les athlètes Senior, Junior et Novice HP pour l'année de compétition.
2. D'offrir une opportunité de compétition de niveau national pour le développement des athlètes.
3. De classer les athlètes à l'intérieur du système afin d'avoir accès au:
   - Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada – Brevets
   - Statut de l'équipe nationale ou Espoir
4. Inclut dans le processus de sélection pour les compétitions internationales

4.6.2. Participation

a) Tous les athlètes qui ont complété le processus d'inscription sont autorisées à concourir à Elite Canada.
b) Les entraîneurs sont encouragés à examiner les résultats des compétitions HP de l'année précédente ainsi que les normes minimales de brevet à titre indicatif avant d'inscrire leurs athlètes à Elite Canada. Les athlètes inscrites devraient remplir toutes les exigences de composition.
c) Si les entraîneurs ont besoin de conseils supplémentaires ou s'ils ont des questions quant à la participation de leur athlète à Elite Canada, ils doivent contacter le responsable de l'équipe nationale ou son représentant.
d) Les OPT peuvent choisir d'organiser une compétition, des essais ou un camp facultatifs avant Élite Canada afin d'aider les entraîneurs et les athlètes à prendre leur décision.
e) Les clubs peuvent inscrire leurs athlètes et leurs entraîneurs directement à Élite Canada.

4.6.3. Format

a) Le programme de la compétition est composé de deux jours de compétition :
   - Concours général
   - Finales aux appareils

b) Novice – Les 32 meilleurs athlètes (au maximum) au total des épreuves au jour 1 avanceront au jour 2.

c) Junior – un maximum de 32 athlètes peuvent avancer au jour 2 selon les résultats du jour 1 :
   i. Les 18 meilleures athlètes au classement général.
   ii. Tous les athlètes ÉN/Espoir actuels qui n'ont pas pu concourir ou terminer la compétition le jour 1 (blessure, maladie) et qui ont confirmé leur présence par écrit au jour 2 auprès du GP dans l'heure (60 minutes) suivant la fin de la compétition.
   iii. Toute athlète classée dans les 3 premières à un appareil. Elles pourront participer à tous appareils lors du jour 2.
   iv. Si le maximum d'athlètes n'est pas atteint après l'étape i et ii, les athlètes suivantes au classement au total des engins jour 1 accèderont au jour 2 (19e, 20e…) jusqu'à ce que le maximum soit atteint.

d) Senior - un maximum de 32 athlètes peuvent avancer au jour 2 selon les résultats du jour 1 :
   i. Les 14 meilleures athlètes au classement général.
   ii. Tous les athlètes ÉN/Espoir actuels qui n'ont pas pu concourir ou terminer la compétition le jour 1 (blessure, maladie, engagement NCAA) et qui ont confirmé leur présence par écrit au jour 2 auprès du GP dans l'heure (60 minutes) suivant la fin de la compétition.
   iii. Toute athlète qui a terminé dans les 8 meilleures à un appareil (considérant le meilleur saut)
   iv. Toutes les autres athlètes en ordre de classement au total des appareis jour 1 (même si elles n'ont pas compétitionné à tous les appareils). En cas d'égalité pour la dernière place, toutes les athlètes pourront accéder au jour 2.
   v. Si les 32 places ne sont pas remplies, les places restantes seront accordées aux athlètes inscrites qui n'ont pas pu faire (ou terminer) la compétition du jour 1 (maladie, blessure). Si un bris d'égalité doit être effectué, le GP et NTL décideront selon les performances antérieures. Les entraîneurs doivent informer le GP dans l'heure (60 minutes) suivant la fin de la compétition si leur athlète veut être considérée pour le jour 2.
   vi. Le classement général et aux appareils est déterminé selon le résultat cumulatif des deux jours de compétition. Le classement au saut est établi selon les règles du manuel HP pour chaque catégorie.

4.6.4. Tirage au sort et assignation aux subdivisions pour le jour 1

a) Si 40 athlètes ou moins sont inscrites, il y aura 4 ou 5 groupes de 8 gymnastes maximum.
b) Si le nombre d'athlètes projeté est de plus de 40 (5 groupes de 8), il y aura deux subdivisions de compétition. La deuxième subdivision inclura 24 athlètes. La première subdivision, plus tôt dans la journée, inclura les athlètes restantes.
c) Les athlètes suivantes seront placées en ordre de priorité dans la deuxième subdivision pour les catégories Senior et Junior :
   i. Athlètes titulaires d'une brevet (SR, puis D)
   ii. Membres de l'équipe nationale
   iii. Athlètes figurant sur la liste Espoir
   iv. Les autres athlètes seniors et juniors HP seront tirés au sort pour la deuxième subdivision.
   v. Toutes les autres athlètes seront placées dans la première subdivision.
   vi. Si une place se libère dans la deuxième subdivision, la même procédure sera appliquée pour sélectionner l'athlète.
d) Novices : tous les athlètes seront placés dans les subdivisions par tirage au sort.
e) Les athlètes sont assignées à une subdivision par tirage au sort. Chaque club doit informer GymCan de la manière dont il souhaite que ses athlètes soient regroupés afin qu'ils ne représentent pas 50 % ou plus d'un groupe. Si tel est le cas, ils seront répartis sur un maximum de trois appareil. Le numéro tiré au sort déterminera le premier appareil.

4.6.5. Ordre de passage pour le jour 1 et classement pour le jour 2

a) La gymnaste qui était première à un appareil dans l'ordre de passage sera placée à la fin du groupe pour l'appareil suivant si le groupe le plus grand dans la subdivision comprend 7 athlètes ou moins. Les deux

premières gymnastes à un appareil seront placées à la fin du groupe pour l'appareil suivant pour tous les groupes si le groupe le plus grand dans la subdivision comprend 8 athlètes ou plus.

b) Les gymnastes peuvent être changées de groupes en cas de déséquilibre significatif (± 2 gymnastes) dans un (ou plus) groupe(s) – avant la qualification. Le tirage au sort déterminera quelle gymnaste changera de groupe. La gymnaste ayant changé de groupe prendra la place de la gymnaste s'étant retirée (lorsque possible).

c) Pour le jour 1 de toutes les catégories, le numéro du tirage au sort déterminera aussi l'ordre de passage dans un groupe pour le 1er appareil.

d) Pour le jour 2, les athlètes seront divisées entre les appareils selon le processus de qualification du jour 1 et le nombre d'athlètes qui participeront à la session. Les meilleures athlètes débuteront au saut, le 2e groupe aux barres, le 3e à la poutre et le dernier au sol. Un tirage aléatoire déterminera l'ordre de passage dans le groupe pour le premier appareil.

e) En cas d'égalité, la gymnaste avec la somme des notes D sera considérée classée plus haut. Si l'égalité subsiste, un tirage déterminera la gymnaste classée plus haut.

f) Deux gymnastes substituts seront identifiées. La première gymnaste pourra s'échauffer avec le groupe qui débute l'échauffement au saut.

4.6.6. Récompenses

	Concours général	Finales aux engins
Novice	Top 8 – cumulatif	Top 8 –– cumulatif
Junior & Senior	Top 8 – cumulatif	Top 3 – cumulatif

- Scores cumulatifs (jour 1 + jour 2)
- Il n'y a pas de bris d'égalité. En cas d'égalité, la position suivante est ignorée. Les entraîneurs des médaillées seront annoncés pour le concours général.
- Les entraîneurs des médaillées d'or seront annoncés aux appareils.
- Lors de l'inscription, chaque club/province doit lister jusqu'à 3 entraîneurs à être annoncés pour chaque athlète. Les noms des entraîneurs seront annoncés seulement s'ils étaient listés au moment de l'inscription.

4.7. CHAMPIONNATS CANADIENS

4.7.1. Objectifs

Les objectifs sont :

1. Offrir une compétition national aux athlètes en développement.
2. Classer les athlètes et déclarer des championnes :
    i. Équipes, Individuelle multiple et appareils pour les catégories N9 et N10
    ii. Individuelle multiple et appareil pour les catégories Novice, Junior, Senior et Ouverte nationale
3. Classer les athlètes HP pour leur permettre d'accéder :
    i. Au programme d'aide aux athlètes de Sport Canada – Brevets
    ii. Au statut de l'Équipe nationale et Espoir
    iii. Aux compétitions internationales (ÉN et Espoir) et camps d'entraînement

4.7.2. Admissibilité et catégories

Voir l'annexe A pour les années de naissance.

a) Les compétitions seront organisées pour les catégories suivantes :
    i. Programme compétitif Canadien:
        - Niveau 9 (11-14 ans)
        - Niveau 9 (15 ans et plus)
        - Niveau 10 (12-15 ans)
        - Niveau 10 (16 ans et plus)
    ii. Programme haute performance:
        - Novice
        - Junior
        - Senior
    iii. Ouverte Nationale
b) Une athlète est autorisée à concourir dans une seule catégorie.

4.7.3. Participation du Programme PCC

Le programme de compétition consiste pour tous les niveaux et catégories d'âge consiste en :

- Finale par équipe et Qualification (jour 1)
- Concours général et finales aux appareils (jour 2) – 28 athlètes

4.7.3.1. Finales par équipes N9 et N10 – Jour 1

a) Une équipe est composée d'un minimum de 3 (trois) athlètes et d'un maximum de 6 (six) athlètes dans chaque catégorie.
b) Toutes les athlètes qui ne sont pas désignées comme membres d'une équipe P/T compétitionneront comme athlètes individuelles.
c) Les P/T doivent soumettre l'ordre de passage de leurs équipes au directeur de compétition sur le formulaire disponible sur Trello, au plus tard 24 heures avant le début de l'échauffement de chaque équipe; autrement, le Directeur de la compétition déterminera l'ordre de passage.
d) Toutes les athlètes peuvent concourir sur tous les engins et sont éligibles aux classements au total des épreuves et aux appareils.

4.7.3.2. Concours général et Finales aux appareils – Jour 2

a) Pour tous les niveaux et groupes d'âge, les résultats du jour 1 détermineront la participation des athlètes au jour 2 selon les critères suivants :

i. Top 28 athlètes au classement général jour 1.
ii. Athlètes classées parmi les top 3 à un appareil, à cet appareil seulement.
iii. L'athlète classée le plus haut par P/T à la condition qu'elle ait obtenu au moins une note plus haute que zéro pendant la finale par équipe ;
iv. A l'issue de ce processus, il se peut que plus de 28 athlètes soient qualifiés pour le deuxième jour.

b) En cas de blessure, pour chaque catégorie :
   i. Si l'athlète P/T classée le plus haut est blessée, elle sera remplacée par l'athlète P/T suivante la plus haut classée.
   ii. Si la 2e ou 3e athlète P/T classée est déjà qualifiée pour la finale, sa place est donnée à l'athlète suivante classée la plus haut à la finale par équipe.

c) En cas d'égalité, toutes les athlètes en égalité pour la dernière place après la finale par équipe sont admissibles à participer à la finale.

d) Il n'y a aucun transfert de notes de la finale par équipe.

4.7.3.3. Tirage au sort – PCC, Jour 1

a) Les groupes de compétitions seront déterminés selon le nombre d'équipes P/T et de gymnastes individuelles. Les équipes de 4 ou moins seront combinées avec des gymnastes individuelles ou équipes avec 4 athlètes ou moins.
b) Un tirage au sort déterminera la subdivision et l'appareil de départ pour toutes les équipes et athlètes individuelles.
c) Une P/T qui a débuté l'échauffement général avec 3 athlètes ou plus est considérée comme ayant eu une équipe même si moins de 3 athlètes ont compétitionné.
d) Les P/T doivent soumettre leur ordre de passage 24 heures avant le début de l'échauffement.
e) Les catégorie PCC utilise le format Capital Cup (échauffement, compétition). GymCan peut utiliser 8 engins, avec 4 panels de juges si l'emplacement et l'équipement le permettent.

4.7.3.4. Tirage au sort – PCC, Jour 2

a) Les athlètes qualifiées seront divisées en quatre groupes égaux selon leur classement après la Qualification Jour 1. Les meilleures gymnastes débuteront au saut. Le 2e groupe débutera aux barres, le 3e à la poutre et le 4e au sol.
b) Le tirage au sort déterminera l'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe pour le premier engin. S'il y a plus de 28 athlètes, elles seront ajoutées au bas de la liste et le tableau ci-dessous sera ajusté afin de maintenir l'équilibre des rotations.

SAUT		BARRES		POUTRE		SOL	
Classement Qualif	Ordre	Classement Qualif	Ordre	Classement Qualif	Ordre	Classement Qualif	Ordre
1	4	8	5	15	3	22	2
2	1	9	2	16	6	23	5
3	6	10	7	17	1	24	7
4	2	11	1	18	4	25	1
5	7	12	6	19	7	26	4
6	3	13	3	20	2	27	6
7	5	14	4	21	5	28	3

c) En cas d'égalité pour la participation ou le classement dans un groupe, la gymnaste avec la somme la plus élevée des notes de départ au jour 1 sera considérée comme classée plus haut. Si l'égalité persiste, un tirage au sort déterminera l'athlète considérée comme classée plus haut.

d) L'affectation à un groupe de compétition pour l' (les) athlète(s) additionnelle(s) – en sus des 28 athlètes - après le Jour 1 est comme suit :
   i. Les trois premières à un engin sont affectées à la première rotation de cet appareil et concourront en dernier dans la rotation.
   ii. L'athlète avec le classement le plus élevé d'une P/T qui n'a pas déjà qualifié une athlètes parmi les 28 identifiées ci-haut.

e) Les gymnastes réserves pourront s'échauffer durant l'échauffement général. Un remplacement peut être effectué pour blessure ou maladie jusqu'au début de la séance d'échauffement de l'épreuve spécifique.

4.7.4. Programme HP

4.7.4.1. Tirage au sort

a) Les athlètes seront répartis sur les appareils avant la compétition par GymCan. Le tirage au sort sera effectué par club. Chaque club doit informer GymCan de la manière dont il souhaite que ses athlètes soient regroupés afin qu'ils ne composent pas plus de 50 % d'un groupe. Si tel est le cas, ils seront répartis sur un maximum de trois appareils. Le numéro tiré au sort déterminera le premier appareil.
b) Si le nombre d'athlètes dans un club rend impossible le respect de la règle des 50 %, une rotation complète sera alors attribuée au club composé de six (6) athlètes tirés au sort.

4.7.4.2. Ordre de passage Jour 1

a) La gymnaste qui était première à un appareil dans l'ordre de passage sera placée à la fin du groupe pour l'appareil suivant si le groupe le plus grand dans la subdivision comprend 7 athlètes ou moins. Les deux premières gymnastes à un appareil seront placées à la fin du groupe pour l'appareil suivant pour tous les groupes si le groupe le plus grand dans la subdivision comprend 8 athlètes ou plus.
b) Les gymnastes peuvent être changées de groupes en cas de déséquilibre significatif (± 2 gymnastes) dans un (ou plus) groupe(s) – avant la qualification. Le tirage au sort déterminera quelle gymnaste changera de groupe. La gymnaste ayant changé de groupe prendra la place de la gymnaste s'étant retirée (lorsque possible).
c) Pour le jour 1, le numéro du tirage au sort déterminera aussi l'ordre de passage dans un groupe pour le 1er appareil.

4.7.4.3. Ordre de passage Jour 2

a) Les athlètes seront classées selon leur rang au concours général après la Qualification.
b) Les athlètes seront divisés en 4 groupes égaux et les meilleures athlètes débuteront au saut, le 2e groupe aux barres, le 3e à la poutre et le dernier au sol. Un tirage aléatoire déterminera l'ordre de passage dans le groupe pour le premier appareil.
c) En cas d'égalité, la gymnaste avec la somme la plus élevée des notes D sera considérée classée le plus haut. Si l'égalité subsiste, un tirage au sort déterminera la gymnaste classée le plus haut.

4.7.5. Tableau sommaire des compétitions aux Championnats Canadiens

	Jour 1	Jour 2	Récompenses	Reconnaissance
PCC Toutes catégories	• Finale par équipe (6-6-3) Min 3, Max 6 athlètes 3 meilleures notes / appareils comptent pour le total de l'équipe • Qualification pour le Jour 2	• Concours général • Finale aux appareils	• Top 3 - Équipe • Top 8 – Concours général • Top 8 – Finales appareils	• Prix pour la meilleure chorégraphie au sol, choisi par le panel au sol, jour 1 (toutes les catégories)
HP	• Concours général Jour 1 • Finales aux appareils Jour 1	• Concours général Jour 2 • Finales aux appareils Jour 2	• Top 8 – Concours général • Top 8 – Finales appareils pour Novice • Top 3 – Finales appareils pour Junior et Senior	• Prix pour la meilleure chorégraphie au sol, choisi par le panel au sol, jour 1 (toutes les catégories) • Athlète de l'année Junior et Senior • Entraîneur de l'année Junior et Senior
Ouverte	• Concours général et Finale aux appareils Jour 1	• Concours général Jour 2 • Finales aux appareils Jour 2	• Top 8 – Concours général • Top 3 – Finales appareils	• Prix pour la meilleure chorégraphie au sol, choisi par le panel au sol, jour 1.

- Les entraîneurs des médaillées seront annoncés pour le concours général.
- Les entraîneurs des médaillées d'or seront annoncés aux engins.
- Lors de l'inscription, chaque club/province doit lister jusqu'à 3 entraîneurs à être annoncés pour chaque athlète. Les noms des entraîneurs seront annoncés seulement s'ils étaient listés au moment de l'inscription.
- Les prix de chorégraphie au sol seront évalués par le jury au sol le premier jour de la compétition pour toutes les catégories.

5. UNIFORMES

Tous les juges, entraîneurs et athlètes doivent avoir un habillement approprié sur l'aire de compétition.

5.1. JUGES ET ENTRAÎNEURS

5.1.1. Juges

a) Conformément au règlement des juges FIG.

5.1.2. Entraîneurs

a) T-shirt ou polo du club ou de l'OPT avec pantalons de survêtement (pleine longueur ou ¾) ou jambiers avec ou sans manteau de survêtement.
b) Les entraîneurs doivent porter des espadrilles.

5.1.3. Pénalités

5.1.3.1. Entraîneurs

a) Les entraîneurs qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus n'auront pas accès à entrer sur l'aire de compétition (FOP).

5.1.3.2. Juges

a) Les juges qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à juger.

5.2. ATHLÈTES

Une tenue de compétition appropriée doit être portée à toutes les compétitions.

a) Les gymnastes doivent se conformer aux règlements du Code de points FIG en vigueur, sauf indication contraire ci-dessous ou dans le manuel du programme concerné.
b) Lors des compétitions par équipe, les gymnastes d'un même club/province doivent porter un uniforme identique.
c) Lors des compétitions GymCan, les gymnastes peuvent porter des shorts, capris ou leggings, faisant partie de leur uniforme. Ils doivent être :
    i. Doivent être collés à la peau (moulant).
    ii. Peuvent être de la même couleur que le maillot ou noirs (en harmonie avec le maillot).
    iii. Selon les directives de la FIG, un logo du manufacturier d'au maximum 30 cm carré peut être visible sur les shorts/capris/leggings.
    iv. Les athlètes peuvent faire un choix individuel pour le port des shorts/capris/leggings, que ce soit lors d'une compétition individuelle ou par équipe.

c) L'OPT est responsable d'établir la politique concernant les uniformes et les tenues de compétition pour leurs délégations participant aux Championnats canadiens, tant que celles-ci respectent les règlements régissant la gymnastique établis par la FIG ou le CCP.
    - Pour les Championnats canadiens, les P/T exigent le port des uniformes et des tenues de compétition P/T à tous ses délégués, incluant les membres de l'ÉN.
    - Une exception sera faite pour les athlètes actuels de l'équipe nationale (NT) (excluant les athlètes Espoir) et les entraîneurs qui doivent porter le maillot ÉN (athlètes) et le survêtement ÉN (entraîneurs seulement) lors de la deuxième journée des Championnats canadiens.
    - À Elite Canada, les membres actuels du NT (et non les athlètes d'Espoir) doivent porter un survêtement NT et les athlètes doivent porter des Lions NT pour l'échauffement et la compétition.

ANNEXE A: INFORMATION POUR LA SAISON 2025-2026

Section 3.2.2.2.1

- Membre de l'Équipe nationale figurant sur la liste publiée en 2026
- Membre de l'Équipe nationale pour l'année précédente, selon la liste publiée le 11 juillet 2025
- Les athlètes Seniors en 2026 sélectionnés pour les Championnats du monde juniors en 2025 sont nés en 2010.

Admissibilité des athlètes HP

	Âge de FIG dans l'année	FIG Année de naissance en 2025	FIG Année de naissance en 2026	GymCan
Senior	16+	2009	2010	2010 et avant
Junior	14-15 ans	2010-2011	2011-2012	2011-2012
Novice	11-14 ans	---	---	2012-2015

Standard minimal HP

	Année de naissance	Note minimale	Année de naissance	Note minimale
Senior	2009 - 2010	46.00	2008 et avant	46.50
Junior	2012	44.50	2011 - 2010	45.00
Novice	2014 - 2015	40.00	2013 - 2012	40.50

Admissibilité des athlètes Ouverte nationale

	Année de naissance
Ouverte nationale	2012 et avant

Standard minimal Ouverte nationale

Total	Saut	BA	PO	Sol
40.0	11.50	11.00	11.50	11.50

Admissibilité des athlètes PCC

Niveau 9 – 11-14	11-14 years old	2012-2015
Niveau 9 – 15+	15+ years old	2011 and before
Niveau 10 – 12-15	12-15 years old	2011-2014
Niveau 10 – 16+	16+ years old	2010 and before